

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Ressources Humaines
Sous Direction des Relations et de l'Action Sociales
0413313499

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

**OBJET : Autorisation d'accès au restaurant la Tour la Marseillaise, pour les agents du
Département basés à Arenc.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux ressources humaines, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les agents du Conseil départemental basés à Arenc dans l'immeuble sis 4 quai d'Arenc dans le 2^{ème} arrondissement de Marseille ne disposent pas d'une restauration sur place. Certains d'entre eux ont pris, dès le mois de septembre 2018, l'habitude de déjeuner à proximité, au restaurant inter entreprise (RIE) situé dans la Tour la Marseillaise. Ce restaurant est géré par la société SODEXO.

Au début de l'été 2019, les responsables du groupe Constructa, mandataire du groupement de la Tour la Marseillaise, et la société SODEXO ont indiqués la nécessité d'établir une convention d'adhésion afin qu'ils puissent continuer à accueillir les agents du Département considérés en qualité de convives externes. En effet, les modalités de sécurité déployées à la Tour la Marseillaise obligent les convives à faire l'acquisition de badges nominatifs pour accéder au RIE.

Ainsi, les agents qui voudront se restaurer au RIE de la Tour la Marseillaise devront, à titre personnel, faire l'acquisition de badges nominatifs auprès du gestionnaire de l'immeuble. Ces badges permettront un accès strictement limité au RIE et le règlement des repas après recharge.

Dans le cadre de cet accès autorisé pour les agents, le Département, adhérent extérieur, ne prendra à sa charge aucun frais de participation, coût de fonctionnement ou d'investissement. Le coût des repas sera intégralement pris en charge par le convive lors de son passage en caisse.

L'effectif prévisionnel des convives est évalué à ce jour à 40, le bulletin d'adhésion prévoyant une possible évolution.

En conséquence, afin de permettre aux agents du Département basés sur Arenc de fréquenter le RIE de la Tour la Marseillaise, je vous propose d'autoriser la signature du bulletin d'adhésion ci-joint avec le mandataire du groupement et le prestataire de restauration pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission Permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL